

Des adhérents organisés

.... Des salariés défendus.

AVANCEMENTS MENSUELS 2006

La commission de suivi des carrières des mensuels s'est déroulée le jeudi 05 octobre en présence du RH D. Dupire et des organisations syndicales du Centre.

En préambule, tous les syndicats ont réaffirmé leur volonté pour que cette commission devienne une commission d'avancement au même titre que celle des TSO et OSD et non une réunion de restitution des quelques avancements décidés par la Direction.

Très maigre moisson pour cette année.

Seuls 18 mensuels sur 184 ont eu un avancement . Nous pouvons, néanmoins, nous consoler par le fait qu'une bonne partie de ces avancements s'est fait au profit de nos adhérents et sympathisants.

Le travail effectué en amont par les représentants CFDT n'est certainement pas étranger à cet état de fait.

De la prime, mais pas beaucoup de promus...

Ainsi, 94 mensuels, soit 50% environ de l'effectif, ont reçu une augmentation individuelle à hauteur d'un volume global de 58 700 euros (ce qui fait une moyenne de 625 euros par personne). 12 ont eu une prime exceptionnelle, soit 30 mensuels en tout en comptant les 18 promus, pour un volume de 13 300 euros (soit 445 euros par personne en moyenne).

Afin de pouvoir anticiper la préparation des avancements pour l'année prochaine, nous vous demandons de bien vouloir remplir la fiche jointe qui a pour but de faire le point sur des anomalies de carrières qui pourraient vous concerner.

Compte rendu de la réunion DP du 21 septembre 2006

Réponses aux questions posées par la CFDT

1- DPFC : Longue maladie avant l'entrée dans le dispositif

Dans le cas d'un personnel affecté avant l'entrée (prévue) dans le dispositif, quelles sont les éventuelles conséquences?

réponse : la personne en arrêt de maladie devra reprendre avant de rentrer en DPFC

2- Contrats d'apprentissage : Evolution salariale

Quelle incidence de l'augmentation du SMIC sur les personnels concernés ?

réponse : La base de la rémunération des apprentis chez Giat Industries n'est pas le SMIC mais les salaires minima UIMM qui sont au dessus du SMIC.

3- Frais généraux : Economies ?

Quel est l'intérêt d'approvisionner des fournitures certes moins chères (exemple papier à plus faible grammage) mais générant des frais supplémentaires (bourrages papier, dysfonctionnements des imprimantes et des photocopieuses, interventions de la maintenance ...)?

réponse : nous appliquons la politique achats du groupe en la matière

commentaire CFDT : *Tous les secteurs de CBO ne sont pas régis par les mêmes contraintes !*

4- Contrats de qualification : Accompagnement

Quel dispositif est prévu en la matière pour aider au bon déroulement de cette formation (étapes à franchir, aide d'un tuteur, clarification du travail à effectuer, objectifs à tenir ...) ?

réponse : Les contrats de qualification ont été remplacés par les contrats de professionnalisation.

Ils font l'objet d'un contrat et d'une convention de formation avec l'organisme dans laquelle sont identifiés le contenu et objectifs, la durée, le coût et les modalités de formation.

Une action d'évaluation des connaissances, des savoir-faire et de prise en compte de l'expérience est réalisée au préalable afin de définir le programme le mieux adapté au besoin.

Durant sa période en entreprise, le stagiaire est placé sous la responsabilité d'un tuteur qui justifie des compétences nécessaires à sa mission d'encadrement.

Des contacts réguliers avec le tuteur et l'organisme permettent de vérifier le bon déroulement de la formation.

La formation est sanctionnée par un diplôme ou CQPM (certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie).

Le responsable formation se tient à la disposition du stagiaire, du tuteur et de l'organisme pour les aider en cas de besoin.



N'hésitez pas à faire remonter vos questions DP aux élus :

Michel Chanudet : poste 9432

Hervé Rodriguez : poste 9610

Frédéric Poupard : poste 9770

ou à la permanence CFDT : poste 9089

cbo.cfdt@giat-industries.fr
<mailto:cfdt.giat-cbo@wanadoo.fr>